



## Perte sur plan epargne d'entreprise

Par **geoay**, le **28/11/2008** à **10:49**

J'ai participé de 7/96 au 7/02 au plan d'achat d'actions de ma société française filiale d'une société mère américaine, par prélèvement sur salaire.

La société abondait à hauteur de 50 % de l'investissement, avantage réintégré au salaire.

Le 31 janvier 2008, la société mère est sortie du « chapter 11 » (redressement après banqueroute, loi US), qui a pour conséquence l'annulation intégrale des actions de la société.

Les prélèvements sur salaire sont de 25 230€, sans compter les abondements mensuels qui ont été réintégré au salaire (Charges sociales et impôts sur le revenu).

Puis-je imputer ces pertes à mes revenus lors de la déclaration fiscale.

Merci d'avance.